

MINISTERE DES GRANDS TRAVAUX**FICHE DE POSTE**

Date de mise à jour : 23/03/2023 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de l'équipement – Section de Tahiti					
2	LIBELLE DU POSTE : Responsable de travaux infrastructures- Chef adjoint du secteur urbain					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : C					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : C					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE :					
	PROGRAMME : 962 02			CODE POSTE : 7481		
	CENTRE DE TRAVAIL : 327			PROGRAMME R.H : 974 01		
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti – Papeete					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) :					
	Le responsable des travaux infrastructures supervise, surveille et coordonne les travaux sur les infrastructures routières au sein du « secteur Urbain » de la section de Tahiti de la Direction de l'équipement. En sa qualité de chef de cellule adjoint, il assiste le chef de cellule dans l'ensemble de ses missions et le supplée en tant que de besoin.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 29			1	25	3AN5
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le chef du secteur urbain					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :					
	<ul style="list-style-type: none"> - Poste informatique ; - Véhicule en pool ; - Equipement de protection individuelle (EPI). 					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :					
	<ul style="list-style-type: none"> - Poste polyvalent dans ses missions et ses activités nécessitant une capacité d'organisation et de synthèse, un esprit d'initiative et le sens des relations humaines ; - Contact avec les entreprises et le public ; - Grande mobilité ; - Disponibilité en particulier en période d'intempéries ou de calamités naturelles ; - Agent assermenté ; - Port d'un EPI obligatoire. 					
13	ACTIVITES PRINCIPALES :					
	<ul style="list-style-type: none"> - Répartir les tâches et planifier le travail des équipes d'intervention ; - Conduire et suivre la réalisation des travaux et apporter un soutien logistique aux agents ; - Vérifier le bon état des routes et des infrastructures ; - Détecter les dysfonctionnements sur un ouvrage ; - Surveiller la qualité et la sécurité des chantiers ; - Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité au travail ; - Vérifier la mise en œuvre des dispositifs de signalisation et sécurité ; - Contrôler et suivre l'exécution des travaux dans le respect du cahier des charges (technique, administratif, financier) ; - Intervenir lors des intempéries (pluies diluviennes, houle, etc.) ; 					
14	ACTIVITES ANNEXES :					

	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les activités de la cellule, en cas d'absence du chef de cellule. - Constater les infractions à la réglementation sur la conservation du domaine public routier, maritime et fluvial et les extractions de matériaux en Polynésie française (agent assermenté).
--	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Agents techniques
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Travaux publics ou Génie civil

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Techniques d'entretien des voiries, des réseaux divers et des bâtiments ;		X	
	- Techniques, règles et procédures en matière de construction : terrassements, chaussées et ouvrages d'art, assainissement et dépendances, équipements, etc ;		X	
	- Règles et normes particulières à la signalisation routière verticale et horizontale ;		X	
	- Techniques de gestion et d'organisation de chantier ;		X	
	- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité au travail ;		X	
	- Connaissance du petit matériel et engins de chantier ;		X	
	- Encadrement du personnel et prise d'initiatives ;		X	
	- Bonne aptitude au travail en équipe et bon relationnel ;		X	
	- Polyvalence et disponibilité.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Travaux publics
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : de 3 à 5 ans. (Minimum 3 ans)
----	--

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : Minimum 4 ans
----	--

Le directeur de l'équipement,

L'agent :

Date :

Date :

Signature :

Signature :